

## 2. Présentation générale de la révision 2009 de l'optique dépenses des comptes nationaux belges

### Eléments les plus importants

1. Depuis plusieurs années, différents éléments suggèrent que certaines rubriques des dépenses de consommation finale des ménages ne sont pas estimées correctement. D'une part, l'écart important entre les soldes des comptes financiers et des comptes réels pour les ménages - associé notamment à une forte dégradation du taux d'épargne des ménages dans les comptes réels - nécessite une analyse approfondie des méthodes utilisées pour calculer les dépenses de consommation finale. D'autre part, certaines rubriques de consommation posent structurellement des problèmes d'estimation tant en niveau qu'en évolution (disponibilité des sources, qualité variable des indicateurs utilisés, hypothèses retenues, marge d'incertitude trop importante). Une réévaluation complète de certaines rubriques des dépenses de consommation finale (tabacs et boissons, véhicules, soins de santé, tours opérateurs et voyages en avion, biens d'équipement, biens et services de communication, biens culturels et de loisirs, hôtels et restaurants) a dès lors été effectuée.

2. Dans les dépenses de consommation finale des branches non marchandes, la ventilation entre consommation individuelle et collective des services d'enseignement a été revue et le calcul des amortissements a été aligné sur l'estimation de la formation brute de capital fixe.

3. Diverses composantes de la formation brute de capital ont également été révisées. Les investissements des hôpitaux ont été réévalués sur la base des données comptables du Service public fédéral Santé. L'enquête sur la structure des associations sans but lucratif (ASBL) a été exploitée pour améliorer l'estimation de la FBCF des ASBL non soumises à la TVA reprises dans le secteur des sociétés non financières, principalement actives dans l'éducation, la santé, l'action sociale, la culture et les autres activités associatives. La FBCF des ASBL reprises dans le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages a pour sa part été révisée sur la base des comptes annuels déposés depuis 2006 par les grandes ASBL. Les investissements en logements ont fait l'objet d'une réévaluation générale en niveau qui intègre une stratification des logements par type, les statistiques sur les surfaces habitables, les résultats de l'enquête biennale de la Banque nationale de Belgique sur les prix au mètre carré et une décomposition des coûts de construction par corps d'état (gros oeuvre, finition, architecte, etc.). Les cessions d'actifs fixes

*(désinvestissements) ont été réestimés à partir d'une analyse combinée des comptes annuels et de l'enquête de structure des entreprises. Enfin, les variations de stocks ont été ajustées, également sur la base des comptes annuels des entreprises.*

*4. Etant donné la situation particulière de la Belgique, qui dispose d'infrastructures logistiques importantes au coeur de l'Europe, de nombreuses unités non résidentes importent et exportent des biens via la Belgique. Or, dans les comptes nationaux, seules les importations et les exportations associées à une activité économique au sein du territoire national peuvent être comptabilisées en importations ou exportations. En d'autres termes, seules les importations et les exportations des unités résidentes peuvent être comptabilisées. Pour passer du concept communautaire des importations de biens (qui comptabilise l'entièreté des transactions avec le reste du monde) au concept national (qui comptabilise uniquement les transactions des unités résidentes avec le reste du monde), il convient dès lors d'isoler les unités non résidentes dans les statistiques du commerce extérieur. Suite à une série de problèmes identifiés par les comptes nationaux, une reclassification entre unités résidentes et non résidentes de certaines entreprises importatrices et/ou exportatrices de biens a été effectuée dans les statistiques du commerce extérieur. Dès lors, le solde net des exportations de biens en concept national a été corrigé.*

*5. Jusqu'à présent, en l'absence d'informations plus spécifiques sur les prix, les déflateurs des exportations et importations reposaient strictement sur les indices de valeurs unitaires calculés par l'ICN sur la base des statistiques du commerce extérieur. Cette façon de procéder présente deux inconvénients: d'une part, le calcul des valeurs unitaires ne semble pas totalement harmonisé au niveau européen et pose des problèmes de comparabilité internationale; d'autre part, la valeur unitaire ne prenant pas en compte l'évolution de la qualité des produits, elle se distingue de la notion de prix, qui doit être utilisée pour déflater les agrégats des comptes nationaux. En recourant aux indices de valeur unitaire d'Eurostat (plus comparables internationalement puisque basés sur un calcul harmonisé et plus proches de la notion de prix car basés sur l'utilisation d'unités spécifiques) et en introduisant un coefficient correcteur pour l'évolution de la qualité, la révision vise à améliorer la comparabilité internationale des déflateurs des exportations et des importations et à les rapprocher d'un véritable concept de prix.*

*6. Au total, la révision n'a qu'un impact très limité sur le produit intérieur brut. En revanche, elle propose une toute nouvelle ventilation des dépenses, qui présente deux avantages décisifs : une réduction de l'écart entre les comptes réels et financiers et une meilleure comparabilité internationale des exportations et importations de biens et services.*

Voici un aperçu plus détaillé des principales révisions d'ordre méthodologique et/ou liées à l'utilisation de sources alternatives.

## 2.1 Consommation finale

### 2.1.1 Consommation finale des ménages

Depuis plusieurs années, différents éléments suggèrent que certaines rubriques des dépenses de consommation finale des ménages ne sont pas estimées correctement. D'une part, l'écart important entre les soldes des comptes financiers et des comptes réels pour les ménages – associé notamment à une forte dégradation du taux d'épargne des ménages dans les comptes réels – nécessite une analyse approfondie des méthodes utilisées pour calculer les dépenses de consommation finale. D'autre part, certaines rubriques de consommation posent structurellement des problèmes d'estimation tant en niveau qu'en évolution (disponibilité des sources, qualité variable des indicateurs utilisés, hypothèses retenues, marge d'incertitude trop importante).

Une réévaluation complète de certaines rubriques des dépenses de consommation finale a dès lors été effectuée. Elle a débouché sur les révisions décrites ci-dessous et dont les résultats chiffrés sont présentés dans le tableau 4.

#### 2.1.1.1 TABACS, BOISSONS ALCOOLISÉES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES

Actuellement, les dépenses de consommation finale de tabac, de boissons alcoolisées et de boissons non alcoolisées des ménages se basent sur des montants en niveau estimés en 1995 à partir de l'enquête sur le budget des ménages (EBM), puis corrigés lors d'arbitrages dans les tableaux des emplois et des ressources (SUT) en 1995 et 2000. Quant aux évolutions, elles ont été calculées à partir de différents indicateurs (EBM, montants des accises perçues, production, importations/exportations).

Afin d'assurer une meilleure cohérence avec les volumes consommés et de réduire le poids de l'arbitrage entre les optiques production et dépense dans les estimations, il a été décidé de procéder à une réévaluation complète de ce type de biens. De nouvelles sources statistiques ont été analysées et ont permis de développer des méthodes alternatives permettant tant de réévaluer les montants de consommation finale en niveau que d'être utilisées pour le calcul des évolutions annuelles.

Les méthodes alternatives proposées comportent deux étapes. La première étape consiste à estimer le niveau de consommation totale à partir d'informations sur les volumes (Service public fédéral Finances, fédérations professionnelles) et le prix moyen unitaire des biens consommés (estimations prix fois quantité) ou d'informations sur le montant des accises par unité de produit et la valeur totale des accises perçues. La deuxième étape consiste à ventiler cette consommation totale entre consommation finale et consommation intermédiaire sur base d'indicateurs fournis par les fédérations professionnelles ou en alignant périodiquement le niveau de consommation sur celui de l'enquête sur le budget des ménages.

#### 2.1.1.2 ACHATS DE VÉHICULES ET FRAIS LIÉS À LEUR UTILISATION

Dans le cadre de la révision 2009 de l'optique dépense, des démarches ont été entreprises afin de réévaluer les dépenses de consommation finale de véhicules personnels et les frais liés à leur utilisation. En effet, plusieurs éléments indiquent que ces dépenses sont surévaluées dans les comptes nationaux belges actuels. D'un côté, la part des dépenses de consommation finale liées à l'achat et à l'utilisation de véhicules personnels est nettement plus importante en Belgique que dans les autres pays européens, alors que la pratique du leasing et l'achat de voitures de société se sont fortement développés en Belgique ces dernières années. D'un autre côté, la part des immatriculations de voitures neuves par les particuliers par rapport à l'ensemble des immatriculations de voitures neuves a été maintenue à des niveaux relativement hauts si on la compare avec les dernières statistiques disponibles.

Par ailleurs, il existe une demande croissante de la Commission européenne de disposer de données plus détaillées sur les achats de véhicules, qu'il s'agisse d'une ventilation par type de carburant et puissance de véhicules pour le calcul des parités de pouvoirs d'achats (transmis à Eurostat via le SPF Economie) ou de données

sur les taxes de mise en circulation, la TVA ou la consommation de carburant pour le calcul des ressources propres de l'Union européenne (transmis à la Commission européenne via le SPF Finance).

L'objectif de la révision des achats et dépenses d'utilisation de véhicules personnels est donc double. Il s'agit, d'une part, de compléter et d'actualiser les sources disponibles afin d'adapter les hypothèses de calcul. Il s'agit, d'autre part, de travailler à un niveau de désagrégation plus important.

Dans cette perspective, les rubriques suivantes de dépense de consommation finale des ménages ont été revues :

- **achats de véhicules neufs:** de nouvelles estimations ont été effectuées à partir de fichiers transmis par le SPF Mobilité sur le nombre d'immatriculations de voitures neuves, leur ventilation par catégorie de carburant, d'utilisateur et de puissance, ainsi qu'à partir d'informations fournies par le SPF Economie (thématique prix) sur les prix moyens des voitures par catégorie de carburant et de puissance ;
- **achats de véhicules d'occasion:** pour les voitures d'occasion, seules les ventes de professionnels à particuliers doivent être comptabilisées ; en outre, lorsque la voiture d'occasion vendue par un garagiste a été achetée au préalable à un particulier, seule la marge doit être reprise en consommation finale ; de nouveaux calculs ont dès lors été réalisés à partir de fichiers transmis par le SPF Mobilité sur le nombre d'immatriculations de voitures d'occasion sous régime TVA, leur ventilation par catégorie d'utilisateur et d'âge, ainsi qu'à partir d'estimations du taux de dépréciation de la valeur des véhicules et du taux de marge des garagistes;
- **achats de motos:** de nouvelles estimations ont été effectuées à partir de données du SPF Mobilité sur le nombre d'immatriculations de motos, leur ventilation par catégorie de carburant et d'utilisateur, ainsi qu'à partir d'informations fournies par le SPF Economie (thématique prix) sur les prix moyens des motos;
- **leasing:** la quote-part des ménages pour l'utilisation des voitures de société, ainsi que l'avantage en nature supporté par l'employeur ne faisait l'objet d'aucune estimation ; ils sont à présent estimés sur base d'une rubrique spécifique incluse depuis 2002 dans l'enquête sur le budget des ménages, de données du SPF Mobilité sur les immatriculations de voitures en leasing et d'informations du SPF Economie sur le nombre d'immatriculations par la branche d'activité "location de véhicules";
- **carburant:** les estimations utilisant les niveaux de l'enquête sur le budget des ménages ont fait place à des estimations prix fois quantité ; les prix ont été fournis par le SPF Economie (thématique prix) ; le volume de kilomètres parcourus par les voitures personnelles par type de carburant correspond aux relevés kilométriques effectués dans les centres de contrôles techniques et transmis au SPF Mobilité ; la consommation des véhicules par 100 kilomètres se base principalement sur les données du SPF ;
- **services d'entretien et de réparation de véhicules:** les estimations prix fois quantité ont fait place à des estimations combinant le niveau de consommation repris dans l'enquête sur le budget des ménages et les indemnités d'assurance dommage versées par les compagnies d'assurances aux particuliers ; afin d'allouer le montant total de ces indemnités entre consommation finale et consommation intermédiaire, la ventilation du stock de voitures et de motos entre utilisateurs particuliers et professionnels a été fournie par le SPF Mobilité;
- **assurance transport:** jusqu'à présent, l'entièreté des services d'assurance associés aux voitures de tourisme était affectée à la consommation finale ; à présent, ce montant est ventilé entre consommations finale et intermédiaire en fonction de la part des utilisateurs particuliers dans le stock total de voitures et de motos.

#### 2.1.1.3 SOINS DE SANTÉ

Dans le cadre du projet "mesure en volume des branches non marchandes", la ventilation par produit de la production des activités de soins de santé et d'action sociale a été revue en fonction d'informations détaillées transmises par l'INAMI et le SPF Santé. De même, l'allocation des services de soins de santé entre consommation finale et consommation intermédiaire a été adaptée.

Dès lors, tant la consommation totale de services de santé que sa ventilation entre services médicaux, services dentaires, services paramédicaux, services hospitaliers et services d'action sociale ont été revues.

#### 2.1.1.4 PASSAGE DU CONCEPT INTÉRIEUR AU CONCEPT NATIONAL, TOURS OPÉRATEURS ET VOYAGES EN AVION

Les dépenses de consommation finale sont estimées en deux temps. Elles sont d'abord estimées par produit selon le concept intérieur. Ensuite, sur base des dépenses de tourisme non professionnel comptabilisées à la balance

des paiements, les dépenses totales de consommation finale en concept national sont obtenues en soustrayant les dépenses des non-résidents en Belgique et en additionnant les dépenses des résidents belges à l'étranger.

Il s'avère cependant que les dépenses de tourisme affectées actuellement à la consommation finale dans les comptes nationaux sont beaucoup plus élevées que celles déclarées dans l'enquête sur le budget des ménages.

Suite à une analyse, les dépenses des non-résidents en Belgique ainsi que les dépenses des résidents belges à l'étranger ont été corrigées:

- pour appliquer à l'ensemble de la période 1995–2007, les adaptations méthodologiques relatives aux dépenses de tourisme consécutives au nouveau système de collecte de la balance des paiements;
- pour exclure les achats de "voyages tout compris" auprès de tour-opérateurs résidents (pour les dépenses des belges à l'étranger) ou non résidents (pour les dépenses des non-résidents en Belgique);
- pour inclure les achats directs de billets d'avion auprès des prestataires de services de transport non résidents (pour les dépenses des belges à l'étranger) ou auprès de prestataires des services de transport résidents (pour les dépenses des non-résidents en Belgique).

Par ailleurs, afin d'assurer un traitement cohérent entre les montants comptabilisés dans les dépenses des non-résidents en Belgique et les dépenses des résidents belges à l'étranger, les achats de billets d'avion et de services de tour-opérateurs en concept intérieur ont été réévalués.

#### 2.1.1.5 ALIGNEMENT DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES SUR LES NIVEAUX DE L'ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES

Près de la moitié des dépenses de consommation finale des ménages sont estimées en niveau à partir de l'enquête sur le budget des ménages. Cette enquête présente toutefois quelques inconvénients:

1. les délais de livraison de l'enquête ont contraint les comptes nationaux à s'appuyer sur les évolutions du chiffre d'affaires du commerce de détail;
2. l'évolution de la population extrapolée ne correspond pas aux statistiques démographiques;
3. seules les dépenses des résidents belges sont répertoriées.

A l'occasion de la révision 2009, il a dès lors été décidé de réévaluer le niveau des dépenses de consommation finale en intégrant les résultats des enquêtes les plus récentes et en corrigeant ces derniers pour tenir compte :

1. de la population belge dans les statistiques démographiques;
2. du chiffre d'affaires dans l'enquête de conjoncture menée par le SPF Economie auprès des entreprises de distribution;
3. du niveau de revenu disponible observé dans l'enquête sur le budget des ménages et dans les comptes nationaux;
4. du nouveau montant à imputer pour passer du concept intérieur au concept national (cf. supra).

Après comparaison des estimations des comptes nationaux avec les résultats de l'enquête sur le budget des ménages et de l'enquête de conjoncture sur le commerce de détail (SPF Economie), plusieurs rubriques des dépenses de consommation finale ont été alignées sur les niveaux de l'EBM. Il s'agit des produits alimentaires (COICOP 011), des biens d'équipement du ménage (COICOP 05, hors services domestiques), des biens et services de communication (COICOP 08), des biens culturels et de loisirs (COICOP 091\_093) et des services des hôtels et des restaurants (COICOP 111\_112).

#### 2.1.2 Dépenses de consommation finale des branches non marchandes

##### 2.1.2.1 VENTILATION ENTRE CONSOMMATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT NON MARCHAND

La ventilation entre les dépenses de consommation individuelle et collective des services d'enseignement a été revue suite à la réévaluation des transferts sociaux en nature des administrations publiques et aux travaux sur la classification des dépenses des administrations publiques par fonction (COFOG). La correction n'a pas d'impact sur les dépenses de consommation finales des administrations à prix courants. Par contre, la consommation effective des ménages à prix courants et les mesures en volume ont été légèrement adaptées.

### 2.1.2.2 INTRODUCTION DE LA RÉVISION 2005 DANS LA SÉRIE LONGUE DES INVESTISSEMENTS POUR L'ESTIMATION DU STOCK DE CAPITAL

Lors de la révision occasionnelle de l'année 2005, l'estimation de la formation brute de capital fixe a fait l'objet de différentes adaptations méthodologiques suite, entre autres, à la révision des méthodes d'estimation des investissements en logiciels et originaux.

Par manque de moyens, la série longue des investissements qui permet d'estimer le stock de capital fixe et la consommation de capital fixe selon la méthode de l'inventaire permanent n'avait pas été mise à jour à cette occasion. Par conséquent, la série des amortissements avait fait l'objet d'un calcul hors "Méthode de l'inventaire permanent".

Depuis lors, la série longue des investissements (1853-1994) a été mise à jour par le Bureau fédéral du plan dans le cadre du projet EUKLEMS. Outre l'intégration des éléments de la révision occasionnelle de 2005, la durée de vie de certains produits a été adaptée pour se conformer aux recommandations d'Eurostat et la ventilation des investissements par produit a été revue (principalement pour les services d'éducation du secteur des administrations publiques).

Toutefois, dans la mesure où l'intégration de ces nouvelles séries d'amortissements aurait provoqué une révision de la valeur ajoutée des administrations publiques et des Institutions sans but lucratif au service des ménages (la production des branches non marchandes est égale à la somme des coûts), il a été décidé d'attendre la révision occasionnelle de 2009 pour intégrer les nouvelles séries. Cette intégration engendre une révision de la production, de la consommation finale non marchande (administrations publiques, ISBLSM) et, de manière marginale, de la consommation finale des ménages (ISBLSM).

## 2.2 Formation brute de capital fixe

La formation brute de capital fixe (FBCF) correspond aux acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels et incorporels, ainsi qu'aux majorations de valeur des actifs non financiers non produits (améliorations majeures des actifs, coûts du transfert de propriété). Dans le cadre de la révision 2009, les corrections portent tantôt sur l'ensemble de la formation brute de capital fixe pour certaines branches d'activité ou de produit, tantôt sur certaines rubriques spécifiques (par exemple, les cessions d'actifs corporels) mais pour l'ensemble des branches d'activité. Les révisions méthodologiques sont décrites ci-dessous et les résultats chiffrés sont présentés dans le tableau 5.

### 2.2.1 Hôpitaux

La méthode actuelle d'estimation de la formation de capital fixe des hôpitaux présente plusieurs inconvénients. Tout d'abord, elle se caractérise par l'addition de sources différentes qui risquent de se chevaucher. Ensuite, elle se base sur une étude ponctuelle dont les données ne sont plus disponibles depuis 1997. Et, enfin, en ce qui concerne les investissements, cette étude présentait uniquement des ratios qui ne permettaient qu'une estimation indirecte pour cette variable. Une nouvelle méthode basée sur les données comptables fournis par le SPF Santé a dès lors été développée pour estimer à la fois les acquisitions et les cessions d'actifs fixes.

### 2.2.2 Associations sans but lucratif du secteur des sociétés non financières

La principale source de données exploitée actuellement pour l'estimation de la formation de capital fixe des associations dans le secteur des sociétés non financières est la TVA. Les associations non soumises à la TVA ne sont dès lors pas couvertes par cette méthode. C'est le cas notamment de nombreuses ASBL actives dans les branches d'activités de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, des services culturels et des autres activités associatives.

A l'instar de la méthode établie pour l'estimation de la valeur ajoutée pour les associations, il est proposé d'exploiter les informations disponibles dans l'enquête sur la structure des ASBL pour les associations reprises dans certaines branches d'activité. En effet, sur base des informations disponibles dans l'enquête, il est possible de distinguer les acquisitions d'actifs fixes corporels (P.5111), les cessions d'actifs fixes corporels (P.5113) et les acquisitions moins

cessions d'actifs fixes incorporels (P.512). Pour chacune de ces composantes de la FBCF et pour chaque branche d'activité, un coefficient d'extrapolation a dès lors été défini par rapport aux salaires des ASBL de l'enquête et appliqué à la masse salariale totale.

A l'avenir, lorsque les données des comptes annuels des ASBL (disponibles à partir de l'année de référence 2006) seront intégrées au processus de calcul des agrégats des comptes nationaux, elles seront utilisées pour le calcul de la FBCF. Une première analyse des comptes annuels des ASBL indique que ces données comptables ne devraient pas être trop éloignées des chiffres révisés à partir de l'enquête ASBL et ne devrait dès lors pas provoquer de rupture dans les séries de FBCF des ASBL.

### 2.2.3 Associations sans but lucratif du secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages

Contrairement aux ASBL du secteur des sociétés non financières, la FBCF des ASBL du secteur des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) fait actuellement l'objet d'une estimation sur base des résultats de l'enquête de structure des ASBL et des salaires. Toutefois, l'analyse préliminaire des comptes annuels des ASBL classées dans le secteur des ISBLSM indique que cette méthode tend à sous-estimer la valeur de la FBCF.

Plusieurs hypothèses pourraient expliquer ce phénomène : taille plus petite des ASBL avec des frais fixes proportionnellement plus importants, sous représentation des ASBL avec du personnel bénévole dans l'enquête ASBL et pour lesquelles la part relative des investissements par rapport aux salaires est plus importante. Quoiqu'il en soit, il importe d'anticiper dès à présent ce phénomène afin de ne pas provoquer de rupture de série lorsque les comptes annuels des ASBL seront utilisés pour valoriser leur FBCF. Une mise à niveau de la FBCF a dès lors été opérée pour l'ensemble de la période 1995-2008 à partir des données des comptes annuels des années 2006 et 2007 et des évolutions actuelles des investissements.

### 2.2.4 Logements

La valeur des acquisitions de logements est calculée à partir d'estimations prix fois quantité. L'indicateur de volume utilisé est le nombre de logements neufs et de rénovations entamées. Quant au prix, il se base sur un niveau de prix défini historiquement et que l'on a fait évoluer en fonction d'un indicateur des coûts de la construction calculé par l'association belge des experts immobiliers (ABEX)<sup>1</sup>.

A l'occasion de la révision 2009, une réévaluation générale en niveau a été effectuée en tenant compte des éléments suivants:

- stratification des logements neufs par type de logement (appartements, maisons 2 façades, maisons 3 façades, villas, villas préfabriquées);
- données du SPF Economie sur les surfaces habitables et les surfaces totales des logements neufs;
- prix au mètre carré et superficie moyenne des logements construits issus de l'enquête biennale menée par la Banque nationale auprès des entrepreneurs généraux de construction
- décomposition des coûts de construction par corps d'état (gros oeuvre, finitions, architecte, etc.) fourni par l'ABEX.

Par ailleurs, la sectorisation de la FBCF de logements a été revue, notamment pour prendre en compte les cessions de logements des ménages résidents à des unités non résidentes. Enfin, la FBCF des sociétés de logements sociaux et autres sociétés de location d'habitation est comptabilisée deux fois dans les comptes nationaux (une fois via l'estimation par produit, une fois via l'estimation des investissements par branche d'activité). Ce double comptage a dès lors été corrigé.

### 2.2.5 Cessions d'actifs fixes

Afin d'estimer la formation brute de capital fixe, les cessions d'actifs fixes (désinvestissement) doivent être déduites des acquisitions d'actifs fixes. Lors de l'audit d'Eurostat mené aux mois de mai et d'octobre 2008, il a été demandé à la Belgique de réévaluer le montant des désinvestissements fixé forfaitairement à 3 % de la valeur des

1. Indicateur utilisé pour les dernières années. Auparavant, un indice de prix était calculé en interne sur base de l'évolution des salaires et du coût des matériaux de construction.

investissements pour la plupart des branches d'activité. Par ailleurs, dans certaines branches d'activité pour lesquelles des cessions étaient calculées, la valorisation des ventes d'actifs était effectuée au prix d'acquisition et non au prix du marché. Tel était le cas des branches d'activité de location de biens mobiliers (machines, voitures, etc.), des intermédiaires financiers et des auxiliaires financiers.

Une nouvelle méthode qui combine l'analyse des comptes annuels et de l'enquête de structure des entreprises a été développée. Elle vise d'une part à valoriser les cessions au prix du marché par la prise en compte des valeurs d'acquisitions, des amortissements et des plus/moins values des actifs cédés. Elle vise d'autre part à éliminer des agrégats des comptes nationaux:

- les cessions d'actifs liées à des opérations de restructuration car elles ne correspondent pas à une production ou à une importation de biens;
- les ventes d'actifs à l'étranger comptabilisées dans les investissements directs de l'étranger en Belgique;
- les ventes des terrains qui ne correspondent pas à des actifs produits.

Dans la mesure où la méthode développée nécessite une analyse individuelle des comptes, des échantillons d'entreprise ont été sélectionnés pour les catégories d'entreprises suivantes:

- Branche d'activité immobilière du secteur des sociétés non financières (NACE 70)
- Branche d'activité du leasing du secteur des sociétés non financières (NACE 71)
- Branches du sous-secteur S.123 (Intermédiaires financiers)
- Branches du sous-secteur S.124 (Auxiliaires financiers)
- Autres branches d'activité du secteur des sociétés non financières

Pour chacune de ces catégories, un pourcentage des ventes d'actifs qui pouvait être comptabilisé en cessions d'actifs corporels dans les comptes nationaux a été calculé<sup>1</sup> et appliqué à l'ensemble des ventes de la catégorie. De même, un coefficient de réévaluation de la valeur comptable des cessions a été calculé et appliqué à l'ensemble des ventes de la catégorie pour tenir compte de la valeur de marché des cessions.

### 2.3 Variations des stocks

Il importe que les variations des stocks, traitées lors de l'estimation de la valeur ajoutée l'augmentation/diminution des stocks de produits est comptabilisée lors de la détermination de la production et la diminution/l'augmentation des stocks de biens achetés est comptabilisée lors de la détermination de la consommation intermédiaire – correspondent aux variations figurant dans l'optique dépenses.

La constitution ou la vente de stocks a également des répercussions sur un certain nombre de transactions financières (variation des créances commerciales, des dettes commerciales, des ressources disponibles), lesquelles sont estimées via des mutations dans certaines rubriques des comptes annuels.

Afin de veiller à la cohérence des comptes réels et à la compatibilité des comptes réels avec les comptes financiers, il est dès lors important qu'existe une étroite corrélation entre, d'une part, les stocks et les variations de stocks qui peuvent être déduits des comptes annuels et, d'autre part, les variations de stocks figurant dans l'optique dépenses des comptes nationaux.

Après révision, les variations des stocks (après correction pour tenir compte des différences d'évaluation) sont en général plus proches des montants figurant dans les comptes annuels (tant en niveau qu'en termes de modification par rapport à l'année précédente) (graphique 1). De cette manière, une plus grande cohérence est atteinte entre l'optique production et l'optique dépenses des comptes réels, et les comptes réels correspondent davantage aux comptes financiers. Des différences significatives subsistent néanmoins, pour la plupart des années, entre le montant des variations des stocks figurant dans les comptes annuels et celui figurant dans les comptes nationaux, reflétant principalement les différences d'évaluation.

1. Pourcentage établi à 100 pour les sociétés de leasing, les intermédiaires financiers et les auxiliaires financiers.



## 2.4 Importations / Exportations

### 2.4.1 Révision en valeur : nouvelle mesure du concept national

Etant donné la situation particulière de la Belgique, qui dispose d'infrastructures logistiques importantes au coeur de l'Europe, de nombreuses unités non résidentes importent et exportent des biens via la Belgique. Or, dans les comptes nationaux, seules les importations et les exportations associées à une activité économique sur le territoire national peuvent être comptabilisées comme importations ou exportations. En d'autres termes, seules les importations et les exportations des unités résidentes peuvent être comptabilisées.

Pour passer du concept communautaire des importations de biens (qui comptabilise la totalité des transactions avec le reste du monde) au concept national (qui comptabilise uniquement les transactions des unités résidentes avec le reste du monde), il convient dès lors d'isoler les unités non résidentes dans les statistiques du commerce extérieur.

Une reclassification entre unités résidentes et non résidentes de certaines entreprises importatrices et/ou exportatrices de biens a été effectuée dans les statistiques du commerce extérieur. Dès lors, le solde net des exportations de biens en concept national a été corrigé.

Le tableau 6 présente les résultats chiffrés.

### 2.4.2 Révision des déflateurs

Depuis 1995, les prix à l'exportation et à l'importation, tels qu'ils peuvent jusqu'à présent être tirés des comptes nationaux, augmentent de manière nettement plus prononcée en Belgique que dans les pays voisins. Ce constat est difficile à expliquer d'un point de vue économique dans la mesure où le contexte international dans lequel opèrent ces pays est identique. Il n'existe pas non plus de différence notable au niveau de la composition des importations et des exportations qui pourrait justifier une évolution des prix à ce point divergente. En conséquence, la croissance en volume des exportations (et des importations) en Belgique est significativement inférieure à celle enregistrée dans les pays voisins.

Jusqu'à présent, en l'absence d'informations plus spécifiques sur les prix, les déflateurs des exportations et importations reposaient strictement sur les indices de valeurs unitaires calculés par l'ICN sur la base des statistiques du commerce extérieur. Cette façon de procéder présente deux inconvénients: d'une part, le calcul des valeurs unitaires ne semble pas totalement harmonisé au niveau européen et pose des problèmes de comparabilité internationale; d'autre part, la valeur unitaire ne prenant pas en compte l'évolution de la qualité des produits, elle se distingue de la notion de prix, qui doit être utilisée pour déflater les agrégats des comptes nationaux. L'objectif de la révision est dès lors d'améliorer la comparabilité internationale des déflateurs des exportations et des importations et de les rapprocher d'un véritable concept de prix.

#### 2.4.2.1 UTILISATION DES VALEURS UNITAIRES CALCULÉES PAR EUROSTAT

A partir des statistiques du commerce extérieur collectées par l'ICN, ce dernier et Eurostat établissent entre autres des indices de valeurs unitaires. Si ces indices reposent sur des formules identiques, il existe néanmoins des différences méthodologiques non négligeables. Les principales sont l'utilisation d'indices élémentaires par pays chez Eurostat et pas à l'ICN et une méthode de rejet des valeurs unitaires plus stricte chez Eurostat. De façon générale, le calcul de l'ICN privilégie la représentativité, celui d'Eurostat, la stabilité.

Afin d'améliorer la comparabilité internationale et parce que l'utilisation d'unités spécifiques est plus conforme à la notion de prix, le calcul des déflateurs des exportations et importations dans les comptes nationaux belges reposera désormais sur les indices de valeurs unitaires calculés par Eurostat.

#### 2.4.2.2 CORRECTION DE L'ANNÉE 2000

En 2000, le passage à l'euro a perturbé la collecte des statistiques du commerce extérieur dans la plupart des pays européens, avec un impact marqué sur le calcul des valeurs unitaires. La croissance importante des valeurs unitaires a été gommée dans les déflateurs des comptes nationaux dans la plupart des pays. En Belgique, jusqu'à présent, ce n'était pas le cas. Les analyses menées à l'occasion de la révision 2009 de l'optique dépenses en offrent l'opportunité. En 2000, une correction baissière ponctuelle a dès lors été réalisée sur les déflateurs des importations et des exportations.

#### 2.4.2.3 INTRODUCTION D'UN COEFFICIENT DE QUALITÉ POUR LE PASSAGE À LA NOTION DE PRIX

L'appareil statistique belge ne dispose pas d'informations directes suffisamment complètes sur l'évolution des prix des exportations et des importations. La seule possibilité offerte à l'ICN est dès lors d'appliquer un coefficient de correction forfaitaire pour tenir compte de l'évolution de la qualité des produits. Ce coefficient est estimé sur la base d'une comparaison internationale de la différence entre les valeurs unitaires et les déflateurs des exportations et importations.

#### 2.4.3 Résultats de la révision en volume

Le graphique 2 présente l'évolution des prix et des volumes des importations et des exportations de biens et de services en Belgique et dans les pays voisins, avant et après révision. La Belgique déflatant les importations et les exportations de biens au moyen des valeurs unitaires – ce qui n'est pas le cas des pays voisins –, les prix à l'exportation et à l'importation augmentent de manière nettement plus prononcée en Belgique qu'à l'étranger. Après révision, l'évolution des prix et des volumes en Belgique correspond davantage à celle relevée à l'étranger.

**TABLEAU 4 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉVISION 2009 - DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES**

(prix courants, millions d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>(1) Tabac, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées</b>													
Publication 2009	4.640,6	4.786,8	5.027,1	5.276,3	5.690,8	5.830,5	5.951,5	6.307,5	6.914,1	7.063,1	7.243,3	7.482,5	7.600,6
Publication 2008	5.279,4	5.434,9	5.784,3	6.180,2	6.469,3	6.755,3	6.644,5	6.848,6	7.103,3	7.230,3	7.182,6	7.297,8	7.333,7
<b>Révision</b>	<b>-638,7</b>	<b>-648,1</b>	<b>-757,2</b>	<b>-903,9</b>	<b>-778,5</b>	<b>-924,8</b>	<b>-693,0</b>	<b>-541,1</b>	<b>-189,2</b>	<b>-167,2</b>	<b>60,7</b>	<b>184,7</b>	<b>266,9</b>
<b>(2) Passage au concept national, tours opérateurs et voyages en avions</b>													
Publication 2009	2.911,2	3.209,6	3.435,9	3.689,9	4.015,2	4.148,3	4.229,1	4.285,8	4.386,2	4.762,0	5.088,8	5.123,1	5.590,6
Publication 2008	3.966,3	4.408,7	5.026,4	5.469,4	5.578,8	5.943,8	6.313,0	6.432,9	6.488,8	6.888,3	7.220,0	7.491,8	8.247,3
<b>Révision</b>	<b>-1.055,1</b>	<b>-1.199,1</b>	<b>-1.590,5</b>	<b>-1.779,5</b>	<b>-1.563,6</b>	<b>-1.795,5</b>	<b>-2.083,9</b>	<b>-2.147,1</b>	<b>-2.102,6</b>	<b>-2.126,3</b>	<b>-2.131,2</b>	<b>-2.368,7</b>	<b>-2.656,7</b>
<b>(3) Achats de véhicules et frais liés à leur utilisation</b>													
Publication 2009	10.727,8	11.420,0	11.621,6	12.266,7	13.066,5	14.310,0	14.151,8	14.504,1	14.598,9	15.452,6	15.996,5	17.076,0	17.439,1
Publication 2008	13.359,4	13.997,5	14.250,8	15.284,8	16.304,7	17.747,7	17.590,8	17.969,9	18.906,8	20.238,6	21.282,2	22.408,7	22.997,5
<b>Révision</b>	<b>-2.631,5</b>	<b>-2.577,5</b>	<b>-2.629,2</b>	<b>-3.018,1</b>	<b>-3.238,1</b>	<b>-3.437,7</b>	<b>-3.439,0</b>	<b>-3.465,8</b>	<b>-4.307,9</b>	<b>-4.786,0</b>	<b>-5.285,7</b>	<b>-5.332,7</b>	<b>-5.558,4</b>
<b>(4) Soins de santé</b>													
Publication 2009	6.815,0	6.811,5	7.415,1	7.721,7	8.414,0	9.151,9	9.324,6	9.894,2	9.571,7	9.495,0	9.826,0	10.455,9	10.911,9
Publication 2008	6.354,5	6.318,3	6.832,7	7.243,7	7.800,3	8.527,3	8.667,4	9.374,0	9.224,7	9.532,7	9.856,3	10.364,5	10.855,6
<b>Révision</b>	<b>460,5</b>	<b>493,3</b>	<b>582,4</b>	<b>478,0</b>	<b>613,7</b>	<b>624,6</b>	<b>657,2</b>	<b>520,2</b>	<b>347,1</b>	<b>-37,7</b>	<b>-30,3</b>	<b>91,4</b>	<b>56,3</b>
<b>(5) Alignement de certaines catégories de dépenses sur les niveaux de l'enquête budgétaire auprès des ménages</b>													
Publication 2009	38.971,9	39.811,6	40.630,5	42.004,0	42.731,6	44.120,6	45.804,8	47.562,9	49.404,2	50.757,4	51.645,4	52.666,9	55.274,4
Publication 2008	37.222,7	37.177,7	38.213,8	38.755,0	39.302,0	41.105,7	43.033,9	44.825,1	46.461,2	47.826,3	49.189,4	50.658,7	52.615,9
<b>Révision</b>	<b>1.749,2</b>	<b>2.633,9</b>	<b>2.416,7</b>	<b>3.249,1</b>	<b>3.429,6</b>	<b>3.014,9</b>	<b>2.770,9</b>	<b>2.737,8</b>	<b>2.943,0</b>	<b>2.931,1</b>	<b>2.456,0</b>	<b>2.008,2</b>	<b>2.658,5</b>
<b>(6) Total des rubriques (1) à (5)</b>													
Publication 2009	64.066,5	66.039,6	68.130,2	70.958,6	73.918,1	77.561,4	79.461,7	82.554,5	84.875,1	87.530,2	89.799,9	92.804,4	96.816,5
Publication 2008	66.182,2	67.337,1	70.108,0	72.933,0	75.455,0	80.079,9	82.249,7	85.450,5	88.184,8	91.716,1	94.730,4	98.221,6	102.050,0
<b>Révision</b>	<b>-2.115,7</b>	<b>-1.297,5</b>	<b>-1.977,7</b>	<b>-1.974,5</b>	<b>-1.536,9</b>	<b>-2.518,5</b>	<b>-2.787,9</b>	<b>-2.896,0</b>	<b>-3.309,7</b>	<b>-4.185,9</b>	<b>-4.930,5</b>	<b>-5.417,1</b>	<b>-5.233,5</b>

Source: ICN

<sup>1</sup> Produits alimentaires (COICOP 011), Biens d'équipement du ménage (COICOP 051\_056, hors services domestiques), biens et services de communication (COICOP 08), biens culturels et de loisirs (COICOP 091\_93), services des hôtels et des restaurants (COICOP 11).

**TABLEAU 5 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉVISION 2009 - FORMATION BRUTE DE CAPITAL**

(prix courants, millions d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Formation brute de capital fixe (P.51)</b>													
<b>(1) FBCF Activités hospitalières</b>													
Publication 2009	791,4	831,0	878,5	917,7	835,5	975,0	1.054,4	981,5	967,9	1.065,5	1.029,0	1.072,5	1.108,3
Publication 2008	470,1	405,3	484,6	483,4	530,9	532,8	552,5	539,0	627,4	553,6	545,9	554,3	-
<b>Révision</b>	<b>321,3</b>	<b>425,7</b>	<b>394,0</b>	<b>434,2</b>	<b>304,5</b>	<b>442,2</b>	<b>501,9</b>	<b>442,4</b>	<b>340,4</b>	<b>512,0</b>	<b>483,1</b>	<b>518,2</b>	-
<b>(2) FBCF ASBL sectorisées dans les sociétés non financières</b>													
Publication 2009	299,2	317,5	353,6	371,0	463,2	503,3	556,0	596,9	585,0	554,1	578,9	608,7	658,0
Publication 2008	53,0	48,0	50,5	54,4	66,0	89,5	83,0	84,2	80,9	82,3	94,4	88,8	-
<b>Révision</b>	<b>246,2</b>	<b>269,5</b>	<b>303,2</b>	<b>316,7</b>	<b>397,2</b>	<b>413,8</b>	<b>473,0</b>	<b>512,7</b>	<b>504,1</b>	<b>471,8</b>	<b>484,4</b>	<b>519,9</b>	-
<b>(3) FBCF ASBL sectorisées dans les ISBL au service des ménages</b>													
Publication 2009	238,1	251,2	358,4	364,5	467,3	433,2	341,4	324,2	448,3	460,3	408,1	485,3	526,3
Publication 2008	77,9	89,2	123,1	134,4	169,5	156,2	120,8	123,1	157,6	165,5	150,2	174,3	179,4
<b>Révision</b>	<b>160,2</b>	<b>162,0</b>	<b>235,3</b>	<b>230,1</b>	<b>297,8</b>	<b>277,0</b>	<b>220,6</b>	<b>201,1</b>	<b>290,7</b>	<b>294,8</b>	<b>257,9</b>	<b>311,0</b>	<b>346,9</b>
<b>(4) FBCF en logements</b>													
Publication 2009	12.370,9	11.561,7	12.608,9	12.155,8	12.692,0	13.067,4	13.131,2	12.756,8	13.516,9	15.531,8	18.105,0	19.406,3	20.099,3
Publication 2008	10.267,8	9.421,6	10.506,9	10.670,8	11.386,5	11.784,1	11.816,3	12.228,7	12.827,7	14.591,9	16.791,2	18.873,1	19.868,3
<b>Révision</b>	<b>2.103,2</b>	<b>2.140,0</b>	<b>2.102,0</b>	<b>1.485,0</b>	<b>1.305,6</b>	<b>1.283,3</b>	<b>1.314,9</b>	<b>528,0</b>	<b>689,2</b>	<b>939,9</b>	<b>1.313,8</b>	<b>533,2</b>	<b>231,0</b>
<b>(5) Cessions d'actifs corporels</b>													
Publication 2009	2.866,4	3.315,1	4.087,9	4.127,5	4.599,9	5.542,1	5.863,9	5.516,1	4.971,6	5.223,8	5.600,6	5.354,0	6.003,9
Publication 2008	1.869,1	2.030,9	2.696,7	3.102,5	2.917,0	3.525,0	4.063,2	3.368,9	3.453,5	4.081,9	3.816,4	3.520,9	
<b>Révision</b>	<b>997,3</b>	<b>1.284,2</b>	<b>1.391,2</b>	<b>1.025,0</b>	<b>1.682,9</b>	<b>2.017,1</b>	<b>1.800,7</b>	<b>2.147,2</b>	<b>1.518,1</b>	<b>1.141,9</b>	<b>1.784,3</b>	<b>1.833,0</b>	
<b>(6) Double comptage investissements logements branche immobilière</b>													
Publication 2009	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Publication 2008	487,7	493,6	527,4	416,7	457,1	580,6	629,8	686,1	711,2	688,4	720,0	882,6	
<b>Révision</b>	<b>-487,7</b>	<b>-493,6</b>	<b>-527,4</b>	<b>-416,7</b>	<b>-457,1</b>	<b>-580,6</b>	<b>-629,8</b>	<b>-686,1</b>	<b>-711,2</b>	<b>-688,4</b>	<b>-720,0</b>	<b>-882,6</b>	

Source: ICN

TABLEAU ) SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉVISION 2009 - FORMATION BRUTE DE CAPITAL(SUITE)

(prix courants, millions d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>(7) Acquisition actifs fixes transport maritime</b>													
Publication 2009											1.207,1		
Publication 2008											412,6		
<b>Révision</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>794,5</b>	<b>0,0</b>	
<b>(8) Total des rubriques</b>													
Publication 2009	10.833,2	9.646,2	10.111,6	9.681,5	9.858,1	9.436,7	9.219,1	9.143,1	10.546,5	12.387,9	15.727,4	16.218,8	
Publication 2008	9.487,4	8.426,7	8.995,7	8.657,3	9.693,0	9.618,2	9.139,2	10.292,2	10.951,3	11.999,7	14.897,9	17.052,1	
<b>Révision</b>	<b>1.345,8</b>	<b>1.219,5</b>	<b>1.115,8</b>	<b>1.024,2</b>	<b>165,2</b>	<b>-181,5</b>	<b>79,9</b>	<b>-1.149,1</b>	<b>-404,8</b>	<b>388,2</b>	<b>829,5</b>	<b>-833,3</b>	
<b>Variation des stocks (P.52)</b>													
Publication 2009	1.413,0	869,9	938,3	1.191,3	1.410,6	3.508,8	680,0	61,2	1.303,8	2.828,0	3.354,7	4.506,8	3.847,6
Publication 2008	1.535,2	369,6	938,5	691,6	1.160,7	2.508,3	179,9	61,5	809,7	1.827,7	1.353,1	3.506,4	3.077,1
<b>Révision</b>	<b>-122,2</b>	<b>500,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>499,7</b>	<b>249,9</b>	<b>1.000,5</b>	<b>500,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>494,1</b>	<b>1.000,3</b>	<b>2.001,6</b>	<b>1.000,4</b>	<b>770,5</b>

Source: ICN

**TABLEAU \* SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉVISION 2009 - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE BIENS**

(prix courants, millions d'euros)

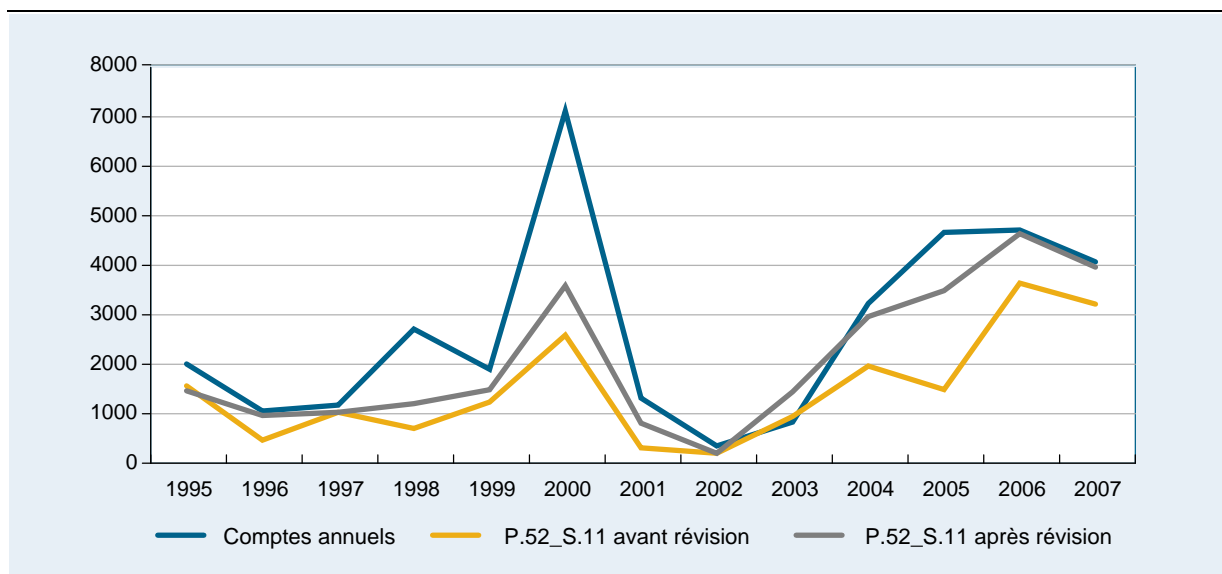
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Exportations (P.61) et importations (P.71) de biens</b>													
<b>Comptes nationaux</b>													
Avant révision (a)													
Exportations de biens (P.61)	117.612	123.434	136.383	142.205	147.614	174.433	178.597	179.290	181.297	198.391	214.337	228.470	242.304
Importations de biens (P.71)	108.941	115.330	128.009	133.607	138.715	169.155	171.448	169.124	171.623	190.058	208.626	224.386	238.447
<b>Solde</b>	<b>8.671</b>	<b>8.104</b>	<b>8.375</b>	<b>8.598</b>	<b>8.899</b>	<b>5.277</b>	<b>7.149</b>	<b>10.166</b>	<b>9.675</b>	<b>8.333</b>	<b>5.711</b>	<b>4.085</b>	<b>3.857</b>
Après révision (b)													
Exportations de biens (P.61)	112.673	115.055	127.379	131.023	135.256	158.693	161.299	164.763	163.961	178.777	195.526	212.530	223.489
Importations de biens (P.71)	104.789	108.747	120.314	123.657	126.767	153.405	153.845	151.846	151.645	168.539	189.114	206.328	218.153
<b>Solde</b>	<b>7.883</b>	<b>6.308</b>	<b>7.065</b>	<b>7.366</b>	<b>8.489</b>	<b>5.288</b>	<b>7.453</b>	<b>12.917</b>	<b>12.316</b>	<b>10.238</b>	<b>6.412</b>	<b>6.202</b>	<b>5.337</b>
Révision (b)-(a)													
Exportations de biens (P.61)	-4.939	-8.378	-9.004	-11.183	-12.359	-15.740	-17.298	-14.526	-17.336	-19.614	-18.811	-15.940	-18.814
Importations de biens (P.71)	-4.152	-6.582	-7.695	-9.950	-11.948	-15.751	-17.603	-17.278	-19.977	-21.519	-19.512	-18.058	-20.294
<b>Solde</b>	<b>-787</b>	<b>-1.796</b>	<b>-1.309</b>	<b>-1.232</b>	<b>-410</b>	<b>11</b>	<b>305</b>	<b>2.752</b>	<b>2.641</b>	<b>1.904</b>	<b>701</b>	<b>2.117</b>	<b>1.480</b>

Source: ICN

<sup>1</sup> Balance commerciale (exportations - importations) en concept national

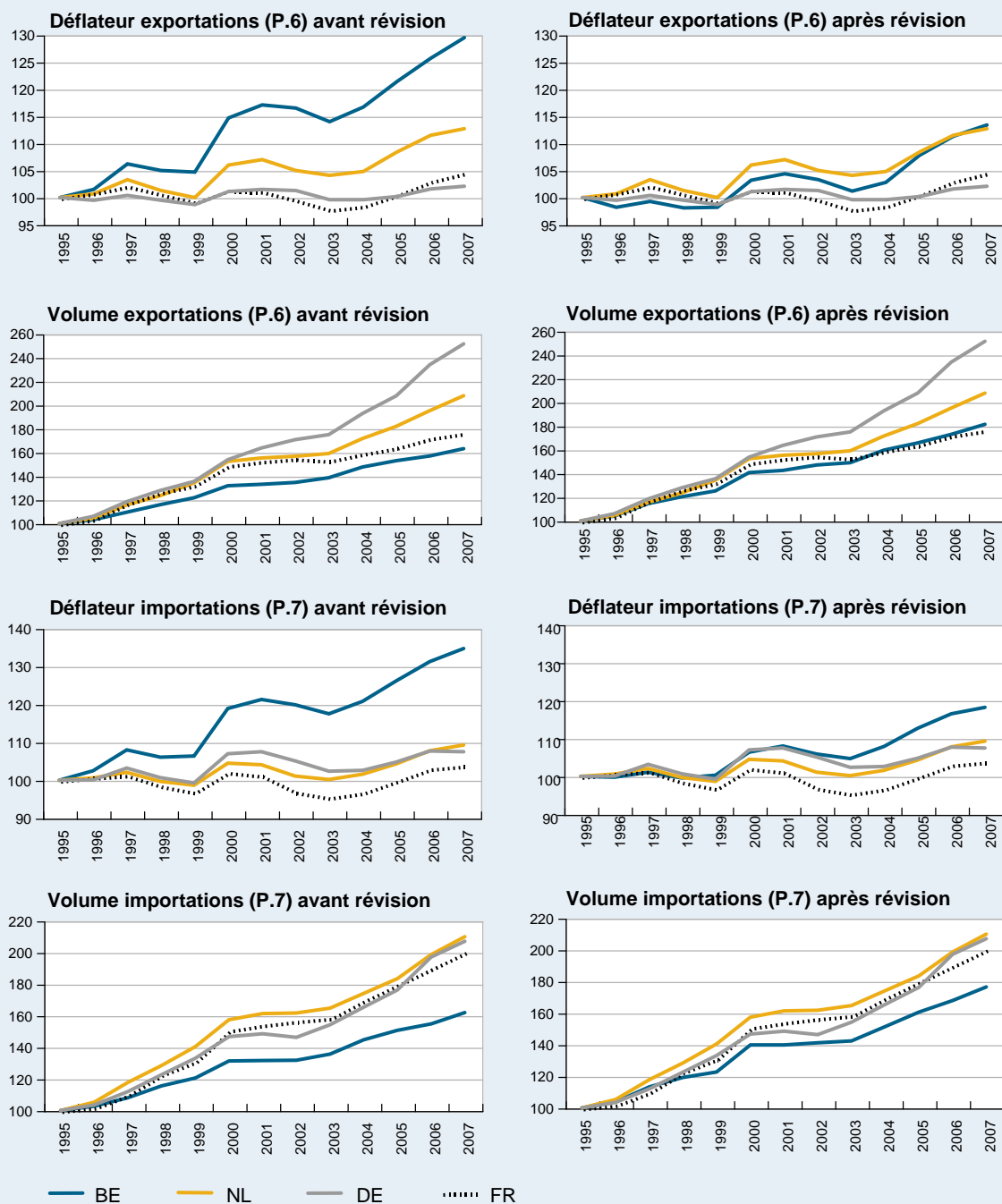
**GRAPHIQUE 1** EVOLUTION DES VARIATIONS DE STOCKS AVANT ET APRÈS RÉVISION

(millions d'euros)



Source: ICN

**GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION DES PRIX ET DES VOLUMES DES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE LA BELGIQUE, AVANT ET APRÈS RÉVISION : COMPARAISON AVEC LES PAYS VOISINS**



Source: ICN